Classification des véhicules en application des articles L. 318-1 et R. 318-2 du code de la route

Classification des vemeules en application des articles L. 510-1 et R. 510-2 du code de la foute											
Classe	2 ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYCLES À MOTEUR VOITURES		VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS	POIDS LOURDS, AUTOBUS ET AUTOCAR							
CRITAL XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	Véhicules électriques et hydrogène										
CRIT'A/r T T T T T T T T T T T T T		Véh	Véhicules gaz icules hybrides rechargeables								

Classe	DATE DE PREMIÈRE IMMATRICULATION ou NORME EURO								
	2 ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYCLES À MOTEUR	VOITURES		VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS		POIDS LOURDS, AUTOBUS ET AUTOCAR			
		Diesel	Essence	Diesel	Essence	Diesel	Essence		
CRITAL TO THE PROPERTY OF THE	EURO 4 À partir du : 1er janvier 2017 pour les motocycles 1er janvier 2018 pour les cyclomoteurs	-	EURO 5 et 6 À partir du 1er janvier 2011	-	EURO 5 et 6 À partir du 1° janvier 2011	1-	EURO VI À partir du 1°' janvier 2014		
2	EURO 3 du 1er janvier 2007 au : 31 décembre 2016 pour les motocycles 31 décembre 2017 pour les cyclomoteurs	EURO 5 et 6 À partir du 1er janvier 2011	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 5 et 6 À partir du 1er janvier 2011	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO VI À partir du 1 ^{er} janvier 2014	EURO V du 1 ^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2013		
CRUTAL STATE OF THE STATE OF TH	EURO 2 du 1er juillet 2004 au 31 décembre 2006	EURO 4 du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 2 et 3 du 1er janvier 1997 au 31 décembre 2005	EURO 4 du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 2 et 3 du 1er octobre 1997 au 31 décembre 2005	EURO V du 1er octobre 2009 au 31 décembre 2013	EURO III et IV du 1er octobre 2001 au 30 septembre 2009		
CRIT'AIP CRIT'AIP CRIT'AIP CRIT'AIP CRIT'AIP CRIT'AIP CRIT'AIP CRIT'AIP	Pas de norme tout type du 1er juin 2000 au 30 juin 2004	EURO 3 du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2005	9	EURO 3 du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2005	Ε.	EURO IV du 1er octobre 2006 au 30 septembre 2009			
CRITTAIP STANDARD ST	-	EURO 2 du 1er janvier 1997 au 31 décembre 2000	4	EURO 2 du 1er octobre 1997 au 31 décembre 2000	-	EURO III du 1er octobre 2001 au 30 septembre 2006	-		
Non classés	Pas de norme tout type Jusqu'au 31 mai 2000	EURO 1 et avant Jusqu'au 31 décembre 1996	EURO 1 et avant Jusqu'au 31 décembre 1996	EURO 1 et avant Jusqu'au 30 septembre 1997	EURO 1 et avant Jusqu'au 30 septembre 1997	EURO I, II et avant Jusqu'au 30 septembre 2001	EURO I, II et avant Jusqu'au 30 septembre 2001		